DIX NEUVIEME SERIE No. 33

UN POUR TOUS — TOUS POUR UN

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses d'Egypte de Syrie et de Palestine

RÉDACTION, ADMINISTRATION et EXPEDITION : ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique «HELVE»

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22. Rue Kasr El Nil — Téléphone No. 40938

MERCREDI 19 AOUT 1942

HOROVITZ

JOAILLIER
26 RUE CHERIF PACHA
ALEXANDRIE

MAISON DE CONFIANCE

EXCLUSIVITE DES MEILLEURES MARQUES DE MONTRES SUISSES

Crédit Immobilier Suisse - Egyptien

Société Anonyme
CAPITAL : Actions 1.884.500 Fr. Suisse
Obligations 1.845.000 Fr. Suisses

Siège Social: GENEVE
Siège Administratif: LE CAIRE
8, Rue El-Cheikh Aboul Sebaa—
Tél.: 49754.
R.C. 12633 Caire

LOCATION OU GESTION DE DOMAINES AGRICOLES EN BASSE et HAUTE EGYPTE
GESTION D'IMMEUBLES au CAIRE et à ALEXANDRIE

CHRONIQUE NATIONALE

Sauvegarde de la sûreté intérieure et extérieure

Il faut une bonne fois à l'intention de nos lecteurs aborder un sujet délicat entre tous et le plus attristant de notre histoire contemporaine. Il convient sans doute de souligner avant tout les phénomènes heureux, ceux qui nous permettent d'espérer en un avenir meilleur. Mais on ne gagne rien à fermer les yeux sur certains faits, même quand ils sont de nature à nous faire monter au front le rouge de la honte.

Chacun le sait par la lecture des journaux: ces derniers mois, les procès d'espionnage et de haute trahison se sont multiplés en Suisse. Des étrangers et des concitoyens y étaient impliqués. Les uns avaient vendu des secrets militaires. D'autres s'étaient livrés à des menées illégales et subversives. D'autres encore, faisant fi des devoirs les plus sacrés, s'étaient mis au service d'une puissance étrangère. Nous nous en voudrions d'exagérer la portée et l'ampleur de ces affaires déplorables. Elles ne sont ni assez graves, ni assez nombreuses pour qu'on puisse en conclure qu'une partie de la population ne fait plus preuve de loyalisme vis à vis de la patrie et du régime. Cependant, elles sont assez graves et assez nombreuses pour qu'une réaction vigoureuse s'impose et pour que la plus grande vigilance soit désormais à l'ordre du jour.

Certes, on trouve parmi les inculpés, une petite poignée d'idéalistes. Alors que le monde entier est divisé en deux camps, alors que deux conceptions de la vie cherchent à l'emporter l'une sur l'autre, l'exercice de la neutralité et la soumission de chacun à ses lois ne sont pas toujours faciles. L'abstention, peu héroïque par définition, fait figure de lâcheté aux yeux de certains jeunes gens, qui, victimes de propagandes étrangères ne peuvent résister au désir de participer aux grandes aventures militaires de l'époque contemporaine. Mais ces hommes désintéressés sont une petite minorité. Les autres ont agi quelquefois par déception, par une obscur besoin de se faire valoir, le plus souvent par simple cupidité. Ils n'ont même pas l'excuse du désintéressement. Leurs motifs ne sauraient être plus bas.

Dans l'opinion publique on s'est ému de ces affaires. Tous, tant que nous sommes, nous nous savons si profondément attachés à notre patrie et à nos institutions, que nous pouvons à peine comprendre chez autrui la trahison et la forfaiture. Mais les alarmes de notre peuple ont redoublé, quand on a constaté que les inculpés s'en tiraient avec de longues périodes de travaux forcés et quand on a appris que certains inculpés mis en liberté provisoire, n'avaient pas attendu le jugement qui les menaçait pour prendre le large et s'enfuir à l'étranger. D'une manière très générale, on s'est alors demandé si les autorités judiciaires faisaient tout leur dévoir et ne jouaient pas, grâce à leur mansuétude déplacée, un rôle de dupes. Il a fallu le grand discours qu'a prononcé M. de Steiger et dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de ces chroniques, pour dissiper à ce sujet un malentendu qui aurait pu être gros de conséquences.

En fait, si les peines n'ont pas été plus dures, si aucune condamnation à mort n'a été prononcée, si l'un ou l'autre des prévenus a été mis en liberté provisoire et en a abusé, nous le devons avant tout au libéralisme foncier de nos conception pénales et de toute notre législation. Celle-ci a été conçue en un temps, où après l'ancien régime, le monde politique était avant tout préoccupé de mettre chaque citoyen à l'abri des mesures arbitraires que l'autorité pourrait prendre contre lui. L'intérêt de l'état que l'on confondait trop volontiers avec le gouvernement, alors qu'il est l'incarnation légale de la collectivité nationale - passait au second plan. Notre souci de respecter les libertés individuelles l'emportait trop exclusivement sur toute autre préoccupation.

Il ne peut être question de renier ces conceptions. Notre Etat est l'oeuvre du libéralisme. Il doit le rester. Si nous avons été dupes quelquefois nous avons au moins la conscience tranquille, car nous sommes assurés de n'avoir jamais sacrifié à la légère la liberté d'un individu, d'un de nos concitoyens. Cette liberté nous tenons d'autant plus à ne pas la limiter sans de très sérieuses raisons, nous hésitons d'autant plus à lui porter inducment des atteintes décisives, que nous la voyons mieux méprisée et foulée aux pieds ailleurs. Si nous voulons maintenir ce que d'autres renient sous nos yeux, ce n'est pas simple coquetterie ou esprit de contradiction: c'est par crainte de nous laisser peu à peu entraîner sur une pente où nous ne voulons pas nous engager.

Maintenant, nous savons par expérience que ce libéralisme absolu n'est plus de saison. Nous ne pouvons pas en accorder le bénéfice à des gens qui ne songent qu'à le détruire. Autrefois nous pouvions nous accommoder de la tiédeur et du manque de loyalisme d'une minorité de citoyens. Nous avions toujours l'espoir de les reconquérir à la cause nationale par un patient travail de rééducation. Aujourd'hui les circonstances ne le permettent plus. Si la Suisse n'est pas en guerre, par bonheur, elle est en armes. Elle doit se soumettre aux lois de la guerre. Elle ne peut pas tolérer les agissements des espions et des traîtres à la patrie. Ils ne méritent rien d'autre que le poteau, ainsi que cela se pratique dans tous les pays belligérants. Et si la sécurité du pays exige que l'on maintienne en prison préventive les inculpés qui n'ont pas encore été jugés, bien que cela ne soit pas absolument nécessaire pour le succès de l'enquête, nous devons de toute nécessité préféré en ce domaine l'intérêt de l'état, c'est-à-dire d'un peuple de quatre millions d'âmes, aux libertés de quelques dizaines d'individus.

C'est bien pourquoi le Conseil fédéral, d'accord avec l'immense majorité de l'opinion publique, prépare en ce moment même, des mesures qui rendront plus efficaces la répression et la prévention de ce genre de crimes, les plus abjects de tous, et qui permettent de prendre des mesures de sécurité contre les fauteurs éventuels. Certes, ce n'est pas sans mélancolie que nous abandonnons ainsi les voies du libéralisme intégral. Les circonstances sont ici plus fortes que notre volonté. Il est des dangers que l'on ne peut pas considérer à la légère. Il faut se montrer dur pour les égarés si l'on veut conserver à l'ensemble des citoyens, tous loyaux et dévoués à la communauté nationale, le bénéfice des lois imprescriptibles de la personne humaine.

C'est bien pourquoi le peuple suisse accepte avec soulagement ces mesures qu'il a attendues longtemps et qui seront promulguées dans quelques jours après que les autorités parlementaires auront pu collaborer à leur élaboration. Nous prouverons que la défense contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur ne se relâche pas un instant, quel que soit le cours que prennent les événements. Et c'est encore une manière d'affirmer notre volonté d'indépendance dont personne n'a le droit de douter.

Elle ne faiblira pas.

PIERRE BEGUIN.

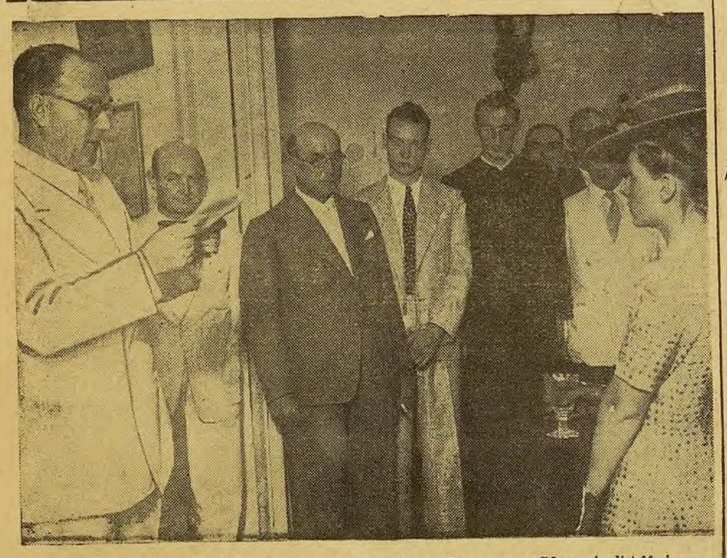

Echos de la réception du 1er Août: M. A. Brunner, Chargé d'Affaires de Suisse en Egypte, lisant son discours.

Restez fidèles au Pays

Etter, Président de la Confédération Suisse.

Paroles de 1er Août à tous les Enfants Suisses d'Egypte

The child is father of the Man
William Wordsworth.

I
Votre pays, Enfants, ce sont d'abord des Eaux courantes — si claires qu'il n'est pas de plus beaux miroirs, — si froides qu'on y frissonne à y plonger ses mains,
Des eaux grondantes, issues d'un climat de neige et de glace
Des eaux qui sont la voix de nos montagnes et qui font leurs solitudes jamais impeuplées:
Car si l'eau ne coule pas à la surface, elle voyage souterrainement pour sourdre au bas d'une moraine ou tomber en cascade.
Votre pays, ensuite, ce sont Lacs.
Jamais dans une étendue si petite, il n'y a eu autant de lacs: les lacs de montagne et leurs grands frères les lacs de plaine.
Les lacs qui recueillent les eaux dévalant des pentes, qui les font bleu-noires et d'une profondeur quasi-insondable,
Derborence, Lac-Bleu, Oeschinensee, Scalpsee.
Lac des Quatre-Cantons, berceau de la Confédération.
Bodensee, couché dans ses rives fécondes et vers qui l'on va par un immense verger,
Lac de Neuchâtel dans sa ceinture de roseaux et de feuillage et dont l'eau est changeante comme la mer,
Lac de Zürich, qui baigne une ville où bat le pouls de la vie et gronde la rumeur de l'esprit,
Léman qui tient à la montagne et qui tient à la plaine et qui mêle ensemble, comme l'a dit Rambert, «douceur et majesté».
Votre pays, ce sont ensuite
frères de ces mobiles, de ces tranquilles eaux
les Montagnes.
Si l'eau est femme, introduisant dans le paysage la grâce et le mouvement, la montagne est homme et lui donne cette immobilité, cette virilité sans qui notre pays n'existerait pas et ne prendrait pas dans l'espace, son aspect de donjon, de château-fort.
La Montagne qui cloue la vue, qui borne l'horizon, qui plus haut, par l'élan de ses cimes, mord le ciel et dit à l'espace: «je suis là».
La Montagne qui dit: «Je suis la citadelle et le château-d'eau, le tout et les fondations, l'abri forgé par les siècles et la fortification».
Puis de cassure en cassure, de hauts-plateaux en plateaux, descendant l'escalier des rocs, des pierriers
Ce sont les vallées
et avec elles, l'homme et les habitations qu'il s'est faites.
Voici que les pentes s'arrondissent, les courbes s'adoucissent, le relief s'allonge et le flot solidifié des quartz, des granits, des calcaires
vient mourir dans la plaine et se transforme en terre
Alors, c'est la campagne verte au printemps, rousse en été, rouge en automne, blanche en hiver,
Ce sont les foins qui sentent bon, les blés, la pomme de terre, les prés où le bétail promène des taches brunes,
les vignobles et les vergers.
Et voici les auberges et voici les fontaines
et voici les chemins et voici les maisons
voici les voies ferrées
qui de village en village,
de bourg en bourg,
mènent à la ville.

II
Dans ce pays, Enfants, sont venus s'établir des hommes
Et comme il était une boîte à cent compartiments
(à cause des montagnes)
une maison sans horizon
(par défaut de communication)
on vécut isolé, méfiant à l'égard de la communauté du voisin, mais chacun, dans sa terre, s'appuyait sur son concitoyen pour défendre son héritage, ses droits, ses privilèges contre les entreprises du Seigneur, le rapace Baron.
Or, il arriva que de tous les barons, de tous les rapaces, le plus méchant fut l'Autrichien.
Et ces hommes qui se méfiaient les uns des autres
s'unirent dans les trois vallées
de Schuytz, d'Uri et d'Unterwald
pour lui résister,
et par Dieu et sur leur épée, jurèrent
un serment
qu'il vous faut aujourd'hui répéter,
Enfants!
Et l'on mit en commun la sagesse des vieux, l'expérience des hommes mûrs, les piques des jeunes, le bel argent sonnant de tous.
La Confédération était fondée: une alliance d'hommes libres, respectueux du choix d'autrui, mais décidés à faire respecter par les armes
— comme aujourd'hui —
leurs droits de souveraineté.

III
Fondée de cette façon, elle se développa de même par pactes, traités, alliances.
1315! *Pacte de Brunnen, Covenant de Sempach, Alliance des Huits Cantons!*
Puis le temps passe, l'arbre grandit
et déborde nos frontières.
Puis le temps passe et l'arbre plie:
vient Marignan.
Un vent nouveau fait gonfler ses branches
un vin nouveau les vieilles outres.
1815! *Voici les pays sujets devenus cantons et les opprimés de hier, citoyens de plein droit.*
La Suisse redevenue pubère sent l'esprit des révolutions gonfler son corps adolescent et la prisonnière de 1815 devient la régénérée de 1848,
celle qui perce ses tunnels,
qui organise son armée
celle de 1914
celle de 1939
qui aujourd'hui comme il y a vingt-cinq ans
garde ses frontières
se raidit pour durer
et qui tâche humblement de panser les blessures faites par une nouvelle guerre.
Cette Suisse-là, c'est la vôtre, Enfants.
deux religions
Une croix
trois races
quatre langues
un peuple.

IV
Et pourtant le pays, c'est encore autre chose.
et ce n'est pas seulement ce Passé.
Ton pays, mon Enfant, ce n'est pas que ces dialectes, ces langages, auxquels un accent, un esprit donnent saveur et vie,
Ce n'est pas que cette histoire où foisonnent batailles, hauts-faits, erreurs, luttes stériles, oppositions fécondes.
Ce n'est pas même cette autre histoire
plus admirable encore et ce sillon
qu'ont tracé des volontés droites, des coeurs généreux, des consciences intransigeantes, d'obscurs dévouements.
Ce n'est pas que cette armée
prête à défendre notre terre
et tout ce qu'elle porte de cher:
coutumes, costumes, institutions.
Ce n'est pas même la recherche
de ceux qui voyant plus loin que nos frontières
dans le laboratoire ou la chambre d'étude
ont crié:
«Votre Maison est plus grande que vous ne pensez.
Moissonnez les trésors, butinez les calices
de France et d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie
et que rien de ce qui est grand dans le monde entier
ne vous soit étranger».
Et le travail des travailleurs
et le combat livré pour qu'un Droit plus juste
réglât les rapports de tous dans la Cité,
et le combat que les Eglises mènent
pour rappeler à ceux qui l'oublient trop souvent
que les hommes sont Frères
et que Dieu participe à l'aventure humaine.

V
Le pays existe, vit, décline, progresse partout où il y a des oeuvres suisses, des activités suisses, des communautés suisses
partout où il y a des Suisses.
Et alors le pays
ce sont ceux de Buenos-Ayres et de Valparaiso,
ceux de Bombay et de Yokohama
de New-York et de Berlin,
comme ceux de Genève et de Bâle
de Berne et de Winterthour
de Glaris et de Schaffhouse.
Ce sont toutes ces colonies
que la petitesse d'une terre et l'esprit d'entreprise de ses habitants
ont plantées partout dans le monde
comme le grain qu'à la ronde
jette le semeur au vent.
Et ainsi, votre pays,
c'est nous d'Egypte
et c'est vous-mêmes, Enfants.

VI
Quand monte du Pays le visage aimé.
ses traits délicieux sont parfois bien amers
à servir
en terre étrangère;
l'âme parfois défaille à revivre un passé
à penser à la terre où reposent nos morts
où vivent ceux qui nous sont chers.
Mais il faut être, Enfants,
de ceux qui livrent la bataille
là où ils sont,
de ceux qui se gardent devant
et non derrière.
«Aujourd'hui vous fêtez le 1er Août du même droit et dans le même esprit que ceux de Suisse.
Les feux virils, que par delà l'espace nos yeux voient, sont pour vous comme pour eux.
C'est à vous d'avoir, comme vos pères, l'enthousiasme qui toujours renaît, la force qui vainc les obstacles, la conscience qui rend exigeant, la patience, le sourire qu'on garde dans la difficulté.

VII
Si vous vivez cela,
vous n'êtes plus comme ces soldats suisses
dont le coeur défaillait en service étranger
à entendre du pays
les airs touchants,
et qui avaient le heimweh.
Mais vous serez une pierre du mur
une branche de l'arbre
une note du chant.
Enfants qui faites partie d'un Tout
et devez rester cependant
des personnes
dont le oui et le non
librement résonne
Et dont l'action doit viser à faire
Demain plus beau
que ce tragique Aujourd'hui.

Le Caire. 1er Août 1942. **A. J. PATRY**

ECHOS DU 1er AOÛT AU CAIRE

Le discours patriotique de M. E. Müller

Chers Compatriotes,

Voici que pour la troisième fois depuis le début de cette guerre nous célébrons l'anniversaire de notre première alliance. De toutes parts, autour de nous, des feux destructeurs embrasent le monde. Comment nous défendrions-nous d'évoquer ceux qui, à cette heure, gravissent les pentes de nos montagnes et y allument avec une même ferveur des feux de fraternité et de paix? Par delà le grand flamboiement de l'incendie universel, c'est vers ces humbles feux de bois de mélèze et de sapin que convergent, ce soir, nos souvenirs et nos pensées.

Nous avons le privilège de vivre ici, en un pays ami et dans une relative sérénité, des heures que l'Europe entière, au coeur de laquelle le Destin nous a fait naître, passe dans l'angoisse et le déchirement. Or, puisque, à cet instant même, chez nous, des monts boisés du Jura aux alpages des Préalpes et aux pierriers de la haute montagne, s'allument les feux commémoratifs, symboles de notre volonté de vivre libres dans l'équité et le respect d'autrui, rejoignons les nôtres, là-bas, par la pensée et célébrons avec eux l'aube d'une année nouvelle de bonne volonté, d'union et de commun effort.

Déjà surgit dans notre souvenir la vision des Premier Août d'antan: la fête familière et sans faste qui ne commence que le soir, lorsque s'achève, à l'heure coutumière, une journée de travail semblable à toutes les autres. Laissons pour l'instant le cortège plus solennel des villes, l'admirable décor de nos lacs, et réfugions-nous, en esprit, dans la montagne, cette montagne qui couvre les trois quarts de notre sol et s'identifie si bien avec notre patrie que nous lui consacrons les premiers mots de nos hymnes.

Le Premier Août, comme chaque jour, a apporté au paysan de là-haut sa large part de travail et de fatigue. Les foins sont faits dans la vallée, mais il y a, bien loin, près des rocs, un coin de terre qu'il a arraché au taillis et où il a semé du seigle; souvent aussi, le bétail sur l'alpage réclame sa présence. Mais il redescendra tantôt pour prendre part à la fête au village: trois heures de marche après douze heures de travail. Telle est sa vie, quand vient l'été. Nul plus que lui n'a le droit de célébrer une liberté qu'il ne cesse de conquérir encore par son labeur et par son endurance.

Je pense, en évoquant sa rude existence, au touriste hollandais avec qui j'étais un jour en excursion. Il regardait avec étonnement, au-dessus de lui, un paysan de chez nous à demi suspendu à une pente abrupte et qui fauchait une herbe maigre, à deux heures de marche du dernier chalet. Sans doute pensa-t-il à la terre accueillante et féconde de chez lui, aux champs de tulipes et aux paysans cossus. Il se tourna vers moi et me dit avec conviction: «C'est difficile d'être Suisse!»

Dans ce sens, sans doute est-ce difficile: difficile de s'accrocher aux rocs et de leur arracher sa subsistance.

(Lire la suite en page 3)

NOUVELLES DE SUISSE

AGGRAVATION DES DISPOSITIONS PENALES POUR TOUTE MENEE TENDANT A NUIRE A LA SECURITE DE L'ETAT

Berne, 4 août.— Au cours de la session d'été des Chambres fédérales, le Chef du Département de Justime et Police, M. de Steiger, répondant à une interpellation du Conseiller national Rochet, avait laissé entrevoir une aggravation des dispositions pénales relatives à la défense nationale et à la sécurité de la Confédération.

Le Conseil fédéral a pris aujourd'hui un arrêté à ce sujet.

Cet arrêté renforce donc les dispositions pénales actuelles et les complète par d'autres restrictions.

Il établit les règles de procédures de la Confédération et des cantons nécessitées par les temps extraordinaires que nous traversons.

Il soumet exclusivement à la juridiction militaire tous les délits d'espionnage militaire, de même que quelques autres délits qui touchent à la défense nationale, même s'ils sont commis par des civils.

Les sanctions prévues par le Code pénal suisse sont aggravées. Désormais ceux qui lanceront ou propageront de faux bruits seront déjà punissables si leurs assertions sont de nature à jeter le trouble parmi la population.

Est également punissable celui qui se livrera à une propagande tendant à sacrifier la neutralité de notre pays ou qui, volontairement cherchera à ruiner la volonté du peuple suisse de maintenir son indépendance.

Certains délits commis par des citoyens suisses seront punissables des peines les plus graves. Outre la peine privative de la liberté, le gouvernement pourra prononcer l'internement pour trois ans au moins, si le cas est grave, s'il à récidive ou si l'on peut supposer que le coupable poursuivra son activité subversive.

L'arrêté entrera en vigueur dès le 10 août

DE GROS DEGATS CAUSES PAR LA GRELE

Berne, 4 août.— De gros dégâts furent causés par un orage dans la région de Locarno. La grêle qui est tombée pendant près d'une heure, a dévasté les chaps de céréales, les vignobles et les jardins.

DECES DU PROF. GUGLIELMO FERRERO

Berne, 4 août.— Le Professeur Guglielmo Ferrero, qui enseignait l'histoire à l'Université de Genève et à l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales, est décédé à l'âge de 71 ans.

Sociologue et historien de réputation mondiale, le Prof. Guglielmo Ferrero publia de nombreux ouvrages, parmi lesquels «Grandeur et décadence de Rome», «La Ruine de la civilisation antique» et une vie de «Jules César».

LE MARCHE CONCOURS DE SAIGNELEGIER

Berne, 10 août.— Le grand marché-concours annuel de Saignelégier, qui s'est déroulé samedi et dimanche, a obtenu un grand succès.

On sait qu'il s'agit là d'une exhibition et d'une foire de notre race chevaline indigène des franches-montagnes.

460 chevaux furent présentés. Un grand nombre de ventes fut opéré à des prix en hausse de près de 50% en moyenne sur ceux de l'an dernier.

Le dimanche, des courses et un concours se déroulèrent, qui furent honorés de la présence du Général Guisan.

ACCIDENTS DE MONTAGNE

Berne, 10 août, — Les accidents de montagne, dans ce mois d'août, se multiplient avec le nombre des excursions.

C'est ainsi que deux jeunes gens furent tués, dans la région des Mythen, dans le canton de Schwytz, alors que deux touristes zurichois subissaient le même sort, à l'Ortstock, dans le canton de Glaris.

Nous apprenons en date du 17 août que les corps des deux touristes ont été retrouvés mais que l'on a également à déplorer l'accident mortel de deux autres alpinistes victimes de la montagne.

COMMEMORATION

Berne, 10 août.— Le 10 août rappelle une date funèbre et glorieuse de notre histoire.

Il y a 150 ans exactement que le régiment des gardes suisses en France, un des plus beaux corps de notre service étranger était massacré au Palais des Tuileries, que la fidélité au serment prêté l'empêchait d'abandonner.

Les temps ont changé. Le service étranger, qui fut pendant des siècles, comme une activité nationale des Suisses, a été officiellement supprimé et interdit. Mais le souvenir d'une grande tradition de fidélité et d'honneur, est illustré par un monument que tous les visiteurs de notre pays connaissent bien, à Lucerne, sculpté dans le rocher lui-même, par Colvalsen.

En mémoire de cet événement, une cérémonie s'est déroulée à Lucerne devant le monument. Les autorités civiles, ecclésiastiques et militaires participèrent à une sobre fête du souvenir.

L'HEURE D'HIVER EN SUISSE

Berne, 14 août.— Le Conseil fédéral a décidé de supprimer l'heure d'été le 5 octobre prochain.

LES RECETTES DOUANIERES DE LA CONFEDERATION

Berne, 14 août. — Les recettes douanières de la Confédération, du 1er janvier au 31 juillet 42 se sont élevées à 88.600.000 frs soit 5.800.000 frs de moins que durant la période correspondante de l'an passé

LE PAVILLON SUISSE A LA FOIRE DE BUDAPEST

Berne, 14 août. — Le pavillon suisse à la Foire de Budapest a été inauguré aujourd'hui en présence du Régent.

UNE NOUVELLE ORDONNANCE DE L'OFFICE DE GUERRE POUR L'ALIMENTATION

Berne 14 août. — Une nouvelle ordonnance prise par l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation règle dans le commerce l'emploi de certains produits entrant dans la fabrication des confiseries en se conformant aux nécessités de l'économie de guerre.

Les produits auxiliaires nouveaux devront être également soumis à un contrôle avant d'être mis dans le commerce.

Sont considérés comme produits de la confiserie, les denrée alimentaires pures ou composées, succédannés des oeufs, les oeufs, le sucre, etc., ou tous les autres produits qui sont offerts à cette fin.

NOUVEAUX CONVOIS DE PETITS FRANCAIS

Berne 14 août.- Deux nouveaux convois de petits Français sont arrivés en Suisse, venant du nord de la France. Ils seront répartis dans les familles des cantons alémaniques.

Rien n'est plus émouvant à ce propos, que les lettres reçues de la part des parents des enfants déjà rentrés en France, après leurs 6 ou 8 semaines de séjour en Suisse.

Ces centaines de lettres sont toutes débordantes de joie, de gratitude et de sympathie pour notre pays et celles et ceux qui considèrent les petits enfants comme les leurs et les entourèrent d'affection et de soins.

LA COLONIE SUISSE DE SINGAPOUR

Berne, 15 août. — On apprend par une communication du Département politique, fédéral, que les membres de la Colonie suisse de Singapour sont sains et saufs. Ils ne sont pas pour l'instant à court de vivres.

UN ARRETE FEDERAL RESTREIGNANT LA LIBERTE D'ETABLISSEMENT DANS LE CANTON DE GENEVE

Berne, 16 août.— Le Conseil fédéral a pris hier un arrêté qui restreint la liberté d'établissement dans le canton de Genève.

Cet arrêté donné avant tout au canton de Genève, la possibilité de refuser, dans un certain laps de temps, l'établissement, aux ressortissants d'autres cantons qui ont été condamnés à des peines privatives de la liberté.

L'établissement à Genève peut être également retiré ou refusé dans des cas particuliers, avec l'assentiment de la Division du Département politique fédéral, aux éléments qui pourraient compromettre l'ordre ou la moralité publique, ou encore pour ceux qui ne sont pas capables de subvenir à leurs frais et qui ont besoin, pour vivre, d'une aide de l'assistance publique.

De même, les autres cantons auront la possibilité de refuser l'établissement aux ressortissants genevois qui tombent à la charge de l'assistance publique.

Au cas où les circonstances viendraient à s'aggraver, le Département fédéral de l'Economie publique, en vue de protéger le marché du travail, peut autoriser les autorités genevoises à refuser l'établissement dans le canton, à des ressortissants d'autres cantons qui exercent une activité dans une branche où la main d'oeuvre est en abondance sur place.

Dès que ces dispositions entreront en vigueur, le canton ne pourra plus accorder ou renouveler aucune autorisation de séjour à un étranger voulant s'établir dans le canton, sans l'autorisation de la Police des étrangers.

En restreignant ainsi la liberté d'établissement dans un seul canton, on tient compte de la situation particulier de Genève.

POUR LA PROTECTION DES SITES

Berne, 16 août. — L'association suisse pour la protection des sites du lac de Thoune et de Brienz, vient d'être constituée, englobant également la partie supérieure du lac de Thoune.

C'est là la plus grande zone de protection de la nature après le Parc National.

L'AMELIORATION DES TERRAINS CULTIVABLES

Zurich, 16 août.— Dans le canton de Zurich, les propriétaires fonciers ont adopté un projet d'amélioration des terrains, dont les frais sont évalués à 513.000 frs.

LES TRAVAUX DE LA S.D.N.

Genève, 16 août—M. L. Lester, secrétaire général par intérim de la SDN, vient d'adresser aux membres de la société le rapport sur les travaux de la société pour 1941-42.

Le secrétariat de la SDN consacre à ce rapport le communiqué officiel suivant:

Le rapport du secrétaire général par intérim pour 1941-42 est plus détaillé que le «bref exposé» publié l'an dernier. Il décrit l'activité qui a pu être maintenue, notamment dans les domaines économique, financier, social ou humanitaire. Cette activité se poursuit au siège de la SDN à Genève ou dans les services transférés aux Etats-Unis d'Amérique. Le secrétaire général par intérim a essayé non seulement de résumer les travaux, passés et présents, mais encore pour certains d'entre eux, d'envisager, autant qu'il est possible de le faire, la situation telle qu'elle se présentera vraisemblablement à la fin des hostilités et la collaboration que, sous réserve des adaptations nécessaires, les organes de la SDN pourraient apporter, dans divers domaines, à l'oeuvre de reconstruction d'après-guerre.

Certains principes de cette reconstruction, considérée dans son ensemble, y compris la question de l'organisation internationale, sont brièvement indiqués dans l'introduction au rapport

EXTENSION DES CULTURES
La cinquième étape

Berne, 16 août.—La Centrale fédérale de l'économie de guerre communique:

Sous la présidence du chef du Département fédéral de l'économie publique, le conseiller fédéral Stampfli a eu lieu à Berne préparer la cinquième étape du programme d'extension des cultures. Vu la précarité des importations de denrées alimentaires, il faut faire appel pour l'an prochain à un nouvel effort extraordinaire, aussi bien de la part des milieux agricoles que des autres classes de la population. La cinquième étape, d'extension des cultures comprendra 100.000 ha., dont la moitié devra être fournie par les surfaces cultivables, déjà existantes, pendant que les 50.000 autres ha.. devront être gagnés par des défrichements, des drainages et la mise en culture des pâturages de montagne.

Dans son rapport, d'introduction, le délégué à l'extension des cultures a exposé entre autres les possibilités techniques tendant à développer et à améliorer la culture des champs. Le chef du service fédéral des améliorations foncières et l'inspecteur fédéral des forêts ayant donné quelques renseignements, un collaborateur de la section de la main d'oeuvre parla des nouveautés dans l'organisation de la main-d'oeuvre, alors que le chef de la section de la production agricole et de l'économie domestique abordait la question des matières auxiliaires.

La discussion très animée démontra que notre agriculture, qui mérite la plus grande reconnaissance pour les services rendus jusqu'ici, entre, ensuite de cette nouvelle étape, dans une phase entraînant la modification de structure de l'exploitation agricole. La maîtrise des problèmes techniques qui en découlent exige une grande faculté d'adaptation et de réflexion agricole. La forte augmentation de charges imposée à l'agriculture ne pourra être maintenue dans des limites supportables que grâce à la collaboration du peuple tout entier. L'organisation du service de la main-d'oeuvre, comme aussi les facilités accordées par l'armée quant à la libération du service militaire pendant la période de végétation, prennent de ce fait la plus grande importance.

Avec l'assentiment de l'assemblée, le président fut chargé de transmettre les remerciements et le témoignage de la reconnaissance de tous au Dr. J. Käppeli, l'ancien chef émérite de l'Office de guerre pour l'alimentation, qui a sacrifié sa santé au service du pays. L'impression que laisse cette conférence est que malgré les grosses difficultés, la tâche est prise énergiquement en mains et sera conduite à bonne fin. Grâce aux efforts de l'agriculture et aux mesures appropriées de la politique agraire, il restera, après la guerre, une surface de terres de cultures d'environ 300 mille hectares.

LA SITUATION ALIMENTAIRE DE LA SUISSE

Berne, 17 août.— On est souvent tenté de comparer la situation alimentaire de la Suisse à celle des autres états européens.

Au point de vue alimentaire, la Suisse se trouve encore dans une situation privilégiée. Mais les difficultés que rencontre son ravitaillement en denrées alimentaires s'accroissent de jour en jour et causent de nouveaux soucis aux autorités fédérales qui s'efforcent de prendre les mesures nécessaires.

En ce qui concerne le pain par exemple, les autorités suisses ont, depuis le début de la guerre et même avant, constitué d'importants stocks de blé, de froment, etc.

Ensuite, la création d'une flotte marchande suisse a permis d'amener dans notre pays, des milliers de tonnes de froment.

A l'intérieur même du pays, les autorités ont pris diverses mesures pour restreindre la consommation du pain, mais aucune mesure de rationnement n'a été décrétée jusqu'ici. Seulement le pain ne peut être vendu que deux jours après avoir été fabriqué.

L'an dernier déjà, on avait discuté de la question, s'il serait possible d'additionner au pain de la farine de pomme de terre.

Il est naturel que la question soit posée à nouveau un jour ou l'autre, mais aujourd'hui, comme l'an dernier, il est peu probable qu'on lui donne suite.

Les cultures de pommes de terre sont favorables. Mais si on voulait remplacer le blé par de la farine de pommes de terre, il faudrait 200.000 tonnes supplémentaires de pommes de terre.

Or, on en arrive à la conclusion qu'avec une récolte normale, il n'est pas possible d'envisager une telle substitution.

La récolte moyenne, qui est de 1.300.000 tonnes, est totalement consommée sur place.

Dans le domaine des denrées alimentaires, il est à remarquer que le volume de la production de levures est de 430 wagons de 1.000 tonnes, soit 700 wagons de moins que durant l'été 1940.

La diminution de l'effectif du bétail suisse est de 50.000 têtes, depuis 1941. La baisse de l'effectif du bétail est dûe à l'exécution des travaux d'extension des cultures, tendant à transformer les prairies en champs cultivés.

Cette évolution a exercé une influence sur la production du lait, qui est inférieure de 10% à celle d'avant guerre.

D'après les chiffres publiés sur la situation agricole de la Suisse en 1941, on constate que la quantité de grains indigènes sur le marché suisse est normale.

DERNIERES NOUVELLES

MANOEUVRES EXTREMISTES

Berne, 19 août : —

Au cours de la semaine écoulée, le Conseil fédéral a liquidé par une fin de non recevoir, une pétition émanant du rassemblement fédéral de Schaffhouse. Les signatures, réclamaient le rétablissement integral des droits du peuple suisse restreints par la législation du temps de guerre.

Ce n'est pas en soi, un événement d'une très grande importance. Les motifs requerés par les auteurs de la pétition, dont l'activité est sous surveillance, ne s'inspiraient aucunement d'un souci désintéressé de nos principes constitutionnels.

Il en était de même d'une lettre ouverte, abondamment répandue dans le public, et dans laquelle il était demandé, au nom des droits fondamentaux du peuple suisse, la levée de l'interdiction du parti communiste et des partisans de M. Léon Nicole.

Les extrêmes se touchent, tout au moins dans le champ des procédés.

Dans sa réponse au rassemblement fédéral, le gouvernement allègue l'ensemble des graves dangers que pourrait courir le pays et les mesures prises pour la protection de l'état sont indispensables même si elles empiètent sur les droits constitutionnels des citoyens.

Il ne peut être, dans l'esprit de la Constitution fédérale, que les droits individuels doivent rester inchangés en toutes circonstances. Une défense efficace de l'ensemble de la nation peut exiger certaines restrictions des droits personnels des citoyens.

A LA COMMISSION DES PLEINS POUVOIRS DU CONSEIL NATIONAL

Berne, 19 Août: La Commission des pleins pouvoirs du Conseil national a siégé lundi et mardi à Berne pour discuter plus spécialement des problèmes intéressant le ravitaillement du pays, le niveau des prix et des salaires.

Le Chef du Département fédéral de l'Economie publique, M. Stämpfli, exposa les raisons qui ont conduit le Conseil fédéral à décider il y a quelques mois une augmentation du prix du pain qui serait à la charge des consommateurs.

M. Stämpfli ajouta qu'à moins de circonstances exceptionnelles et imprévisibles, le prix du pain ne subirait plus d'autre augmentation.

Les représentants de l'agriculture, comme on le sait, réclament une nouvelle augmentation du prix du lait à partir de l'automne prochain.

Cette question souleva un important débât à la Commission des Pleins Pouvoirs.

M. Stämpfli fit remarquer que le problème était actuellement à l'étude devant les organes du contrôle des prix et il déclara que le Conseil fédéral attend les propositions des experts avant de prendre des dispositions.

Du côté socialiste on fait remarquer que l'augmentation des prix des denrées de première nécessité impose de lourdes charges pour les petits employés et les ouvriers.

Deux commissaires socialistes présentèrent deux propositions :

La première invite le Conseil fédéral à user de son influence pour que les employeurs accordent aux employés des augmentations correspondant à plus de la moitié du renchérissement actuel de la vie.

L'autre proposition demande de rétablir le prix du pain existant avant la dernière augmentation et de mettre à la charge de la caisse publique toute augmentation éventuelle du prix du lait.

Le gouvernement pourrait trouver des ressources compensatoires dans un impôt sur les articles de luxe.

Le représentant du Conseil fédéral donna l'assurance que ces voeux seraient transmis aux autorités compétentes et que le gouvernement attend un rapport de la Commission des pleins pouvoirs, au cours de la prochaine séance qui aura lieu le 7 septembre.

On espère éclaircir la question avant que s'ouvre la session parlementaire d'automne.

LA SEMAINE EN SUISSE

LE NOUVEAU PROGRAMME FINANCIER: VERS UNE AUGMENTATION DES IMPOTS

Parmi les questions de politique fédérale qui, en ce mois d'août intéressent les gens qui ne sont pas entièrement pris par l'esprit de vacances, il faut citer celle du futur programme financier.

Nous voudrions aujourd'hui en discuter les grandes lignes sans surcharger de nombreux chiffres cet exposé.

Tout d'abord, voyons où l'on en est du point de vue de la procédure.

Ce qui donne de l'actualité au problème, c'est que la commission des experts constituée par le Département fédéral des Finances pour trouver de nouvelles sources d'impôts à la Confédération, vient de tenir une seconde session à la suite de laquelle elle a fait connaître son point de vue général.

Ce que dans la Presse on appelle d'ores et déjà «le programme financier» ou «le programme fiscal, n'est rien d'autre pour le moment que, — ce que l'on connait plus ou moins précisément, — des recommandations que la commission a transmises au Département des Finances.

Il appartient donc à celui-ci, sur la base de ces études, d'arrêter son propre plan, de le soumettre suivant une tradition qui tend à s'instituer, à une réunion des directeurs cantonaux des finances aux fins de consultation. Puis les deux commissions parlementaires des pouvoirs extraordinaires, auront encore leur mot à dire. Enfin, les textes définitifs devront encore subir les délibérations du Conseil fédéral qui prendra une décision en vertu de ses pleins pouvoirs.

On pense généralement que, pour la plupart, les nouvelles mesures fiscales entreront en vigueur dès le début de l'an prochain.

Quels besoins s'agit-il de couvrir et de quelle ampleur sont-ils?

Depuis le début de la guerre, on distingue dans le ménage fédéral, deux budgets ou deux comptes: le budget ordinaire, qui comprend toutes les dépenses de la Confédération auxquelles celle-ci avait à faire face avant 1939, et auxquelles elle continuera à faire face en tout état de cause, à l'avenir, et le budget extraordinaire, dont les principaux points sont les frais du service actif, le coût du renforcement de la défense nationale et les dépenses de l'économie de guerre.

Le premier de ces deux budgets continue d'être discuté et voté par les Conseils législatifs dans leur session ordinaire de décembre.

Le budget extraordinaire est pratiquement dépendant de la seule volonté gouvernementale.

Signalons simplement en passant, que la dette ordinaire de la Confédération, constituée des déficits accumulés d'exercices passés, a atteint, malgré tous les plans mis sur pied dans les derniers vingt ans pour son amortissement, 3.600 millions de frs.

Le compte extraordinaire, le seul dont les experts aient eu a se préoccuper, se montera, lui, à la fin de 1942, à 4.600 millions de frs de solde passif.

Notons que l'ensemble de ces dépenses extraordinaires à la même dalliard et demi, mais que des amortiste, sera en réalité de plus de 1 milsements ont déjà été opérés, grâce au prélevement effectué sur le bénéfice de dévaluation de 1936 et aux recettes des impôts fédéraux nouvellement introduits.

Si l'on renvoie à plus tard le soin de l'amortissement de la dette ordinaire, on entend, en revanche, ne perdre aucun temps pour entamer l'amortissement de la dette extraordinaire.

Il est probable que l'on s'arrêtera à une durée de vingt ans pour éliminer cette charge de 4.600.000.000 de frs. Cela suppose que l'on disposera chaque année à cette fin, de 335 millions de frs environ, de ressources non absorbées par le budget ordinaire.

Les impôts fédéraux déjà existants qui ont nom: impôt de défense nationale, impôt sur le chiffre d'affaires, impôt sur les bénéfices de guerre, assurent un revenu annuel de 185 millions de frs. environ. Il reste donc à trouver les 150 millions supplémentaires annuellement.

Voilà le problème, et voici ce qu'envisagent et ce que recommandent les experts.

On remarquera en passant, qu'à quelques exceptions près, ils se contentent d'aggraver ou de répéter des mesures déjà connues sans innover véritablement.

L'impôt sur le chiffre d'affaires qui nous fournit une centaine de millions par an, verrait son taux général rapporté de 2 à 4%.

Quelques produits supplémentaires, comme les légumes et les fruits seraient classés au nombre des produits de nécessité vitale et échapperont à la taxe.

On escompterait de cette augmentation de taux, un supplément de recettes de 70 millions.

L'impot dit à la source, d'autre part, impôt qui est perçu sur le revenu des valeurs mobilières au moment ou celui-ci est versé au créancier, serait augmenté dans une forte proportion. L'élevation seule du taux serait de 15% du revenu, s'ajoutant aux 5% déja perçus par la Confédération.

Mais il serait question de compenser cette charge nouvelle avec les impôts sur les mêmes éléments de revenus payés aux cantons par les contribuables faisant au fisc une déclaration loyale. Si bien que le supplément exigé par la Confédération ne serait effectivement une charge supplémentaire que pour les fraudeurs des fisc cantonaux.

Ce système imaginé par M. Stiefli, Conseiller d'Etat, a déjà reçu le surnom d'«impôt sur les fraudeurs».

Si la nouvelle taxe devait effectivement rapporter de fortes sommes, perçues exclusivement à la charge de cette catégorie de contribuables, elle serait immédiatement populaire partout. Mais, revers de la médaille, il semble que son application ne doive être compliquée et ne procure un surcroît de travail et de soucis à un contribuable obligé déjà de remplir des déclarations subtiles et détaillées, tant à l'intention du fisc cantonal qu'à celle du fisc fédéral.

En troisième lieu, il faut s'attendre a une élévation sensible du taux de l'impôt de défense nationale, calculé de manière à lui faire rendre un tiers de plus qu'à l'heure actuelle.

La seule innovation envisagée par les experts, semble-t-il, consisté dans l'établissement d'un impôt sur le luxe, ou sur les produits de luxe. Une liste serait établie des marchandises d'usage ou de qualité exceptionnels, qui seraient alors frappées d'une supertaxe de 10% venant s'ajouter à l'impôt général sur le chiffre d'affaires.

Aucune précision n'est encore fournie sur les éléments qui figureraient sur ladite liste, mais l'on aperçoit déjà les difficultés qu'il y aura a dresser cette liste.

Ces difficultés seront de deux sortes: d'une part, il faudra se garder d'y inclure des produits de large consommation, et d'autre part, il faudra éviter, en ne frappant que des produits d'une consommation très restreinte, une grève des consommateurs de luxe, ce qui aurait pour effet de faire disparaître la matière imposable et de nuire à la production de qualité, que celle-ci soit industrielle ou artisanale.

Mais le point le plus délicat du programme, qui n'est que le programme des experts, c'est l'idée de renouveler à partir de 1944 seulement, le sacrifice pour la défense nationale.

Cet impôt, ou prélèvement sur le capital, n'avait été introduit dans notre arsenal fiscal qu'à la condition qu'il serait unique et non renouvelable. Il présente de sérieux inconvénients d'ordre économique, mais son renouvellement risque de faire douter du sérieux des engagements pris par les autorités.

Malgré tout, en face des dures nécessités où nous nous trouvons, les experts ne croient pas pouvoir en faire abstraction dans leur plan.

Comme la décision finale d'ailleurs est du ressort exclusif du Conseil fédéral, on doit penser que celle-ci ne sera pas prise avant que tous les aspects de ce problème particulier aient été examinés.

Voilà donc, pour autant que nous soyons actuellement renseignés, l'ensemble des mesures projetées pour permettre à la Confédération de liquider, en vingt ans, le fardeau financier que la guerre lui aura imposé jusqu'à la fin de 1942.

La 1ère variété EGYPTIENNE de COTON à longue fibre

LE COTON MAARAD

Joint Finesse, Longueur et Résistance
Se file de 100'S à 160'S
Rivalise avec le Pima Américain et le Sakel Egyptien
Meilleur marché que le Sakel à grade égal

&

La plus blanche des variétés EGYPTIENNES

BAHTIM ABIAD

Le plus blanc des cotons égyptiens de fibre moyenne
Se vend comme Giza 7 à grade égal

Pour tous renseignements s'adresser à
LA SOCIETE ROYALE D'AGRICULTURE
B.P. 63, Le Caire, Egypte
ou
LA SOCIETE COTONNIERE MAARAD
B.P. 569, Alexandrie, Egypte.

COMPTOIR DES CIMENTS

Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company
Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er, Immeuble «La Genevoise»
B.P. 844, Téléphone 46025
Bureau: à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 10
B.P. 397, Téléphone 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au *British Standard Specification for Portland Cement*, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien.

"SUPERCRETE
Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

SEAWATER CEMENT
Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 TONNES

MISR SHIPPING S.A.E.

AMALGAMATING THE EGYPTIAN BRANCHES OF
COX & KINGS (Agents) Ltd.
Clearing & Forwarding — Transport — Storage — Insurance — Passage & Tourist Agents.
General Contractors.
General Agents for: Misr Airlines, Cunard White Star Line, Law Union & Rock Insurance Co. Ltd., London.
Head Office, Cairo: Rue Ibrahim Pacha, Tél. 46303, 45960.
Alexandria: 30, Rue Chérif Pacha, Tél. 25025, 26001.
Port-Said: Quay Sultan Hussein, Tél. 2921.
Agents & Correspondents all over the World.

ESCHER WYSS ZURICH

Représentant pour l'Egypte. W. Winkler.
21, Avenue Fouad 1er, LE CAIRE

Machines frigorifiques
Installations d'évaporation
Essoreuses *pour* l'industrie

Un télégramme du Président de la Confédération

La Légation de Suisse au Caire vient de recevoir, signé par le chef de la Division des Affaires Etrangères à Berne, le télégramme suivant, qui ne manquera pas de faire plaisir aux membres de la Colonie Suisse d'Egypte.

LEGATION SUISSE
LE CAIRE.

REMERCIEZ COLONIES CAIRE ET ALEXANDRIE DE PATRIOTIQUES MESSAGES.

Chef des Affaires Etrangères
Signé BONNA

ECHOS DU 1er AOUT AU CAIRE (Suite de la 1ère page)

Mais il est une autre difficulté qu'on distingue mal du dehors, celle de rester, lorsque la guerre se déchaîne autour de nous et que les passions et les haines menacent de nous entraîner, immuablement fermes, et fidèles, à l'égard de tous, à notre mission de charité et de méditation.

Comment oublierais-je aujourd'hui le dernier Premier Août passé en Suisse, en 1939, un mois avant que cette guerre n'éclatât? C'était à Champéry, dans le Val d'Illiez. Le cortège villageois montait la rue étroite. En tête venaient les enfants, entremêlant, au hasard des groupes, les chants du pays et brandissant à bout de bras, leurs lampions multicolores. Il avait plu jusqu'au soir et de denses nuages d'orage s'amoncelaient autour des Dents du Midi et en masquaient les sommets. Soudain un appel retentit; quelqu'un criait: «la Haute Cime!» Chacun leva les yeux et on entrevit, dans une éclaircie, la plus haute pointe de la montagne, celle qu'on dénomme la Haute Cime, illuminée pendant quelques instants par le feu traditionnel.

Les nuages se refermèrent, la montagne rentra dans les ténèbres. Mais on savait qu'ils étaient là-haut quelques-uns, dans l'escarpement de la roche, à 3600 mètres d'altitude, et que, après avoir célébré par leur feu le serment du Grütli, ils allaient, comme les Waldstätten jadis, regagner leurs foyers dans une longue marche de nuit à travers les embûches de la montagne.

Le grand feu, symbole d'union et de fraternité, entrevu un instant sur le plus haut sommet et que l'orage dissimula aussitôt, pouvait, en un été lourd de menace, passer pour un présage. Ne figure-t-il pas, à cette heure surtout, le signe lumineux de la concorde et de la solidarité humaines offusque par la tempête et invisible aujourd'hui aux yeux des hommes?

Car, ce que nous célébrons, surtout, dans ce soir du Premier Août, c'est l'union et le long effort de compréhension réciproque que nous avons tentés et lentement réalisés au cours du temps. Nous n'y sommes pas parvenus sans peine; nous avons connu, comme d'autres, les luttes et les dissensions. Il fut dur jadis à ceux de Vaud de fraterniser avec ceux de Berne, à ceux du Tessin de s'entendre avec ceux d'Uri. Il y a, cette année, un siècle exactement que naissait la querelle des couvents d'Argovie, ouvrant entre nous une lutte âpre qui nous divisa pendant plus de cinq ans. Ces temps sont révolus. Ce que nous y avons gagné, c'est de connaître la vanité aussi d'un orgueil de race étroit et stérile, et de découvrir enfin, pour l'appliquer entre nous, la grande loi de toute communauté humaine, qui prescrit à chacun les concessions, l'esprit de tolérance, d'équité et d'entr'aide. Nous avons appris à évaluer sans passion les différences de surface, celles de la langue et du terroir, celles du costume et des usages. Nous n'entendons ni les effacer ni même les atténuer, mais les comprendre et les respecter chez chacun, dans la mesure où nous exigeons pour nos propres particularités la compréhension et le respect des autres.

Tel est cet esprit confédéré qui, d'année en année, s'est lentement affirmé et ne cesse de réclamer notre vigilance et notre loyauté. Ainsi conçu, le sentiment national prend la valeur d'une religion, au sens premier du mot. Et s'il est une raison qui, plus que toute autre, justifie notre volonté totale de servir et de défendre notre pays au prix de nos vies et de nos biens, ce n'est ni l'intégrité de notre sol, ni la beauté de nos sites, ni même notre attachement à nos institutions, mais, avant tout, cette mission, à laquelle Dieu nous a commis en nous plaçant au coeur de l'Europe, de montrer par l'exemple, dans un monde qui s'entre-déchire, que ni les différences de races ni celles de langues ne sont pour l'entente des peuples d'insurmontables obstacles, et d'entretenir ainsi parmi les hommes de bonne volonté l'espoir vivifiant en un temps et une humanité meilleurs.

De l'union que nous avons réalisée dans la liberté et l'égalité, nous ne tirons pas d'orgueil: nous l'avons jadis trop chèrement payée. Nous ne la prêcherons pas aux autres: notre histoire nous apprend que ce n'est pas la parole qui l'engendre, mais le temps, la patience et la bonne volonté. Mais s'il est un voeu que nous formulons ce soir de tout coeur, c'est que la petite croix de Schwytz, qui est devenue l'emblème de notre pays et qui, déjà, s'inscrit dans tous les lieux du monde où, à cette heure, des hommes souffrent et gémissent, devienne demain un signe de ralliement dans la grande croisade pour la justice et la fraternité.

C'est dans cet espoir que je vous invite à lever vos verres pour que la Suisse vive et que l'esprit de paix triomphe. Vive notre pays! **Ed. Müller.**

ECHOS DU 1er AOUT

LA COMMEMORATION DE LA FETE NATIONALE EN SUISSE

Après le 1er Août 1941, où le peuple suisse a commémoré avec ferveur et grandeur le 650e anniversaire de la Confédération, celui de 1942 a renoué avec une tradition, celle de la Fête nationale célébrée dans la plus complète simplicité.

Un des Conseillers fédéraux qui ont pris la parole à cette occasion, M. Wetter, marqua expressément ce caractère.

« La force et l'énergie vitale d'un peuple ne se montrent pas au cours des dimanches de fête. Elles ressortent du travail sérieux, a-t-il dit. Malgré les propos réitérés de faire de ce 1er août un jour chômé, la grande majorité des Suisses, prise dans son ensemble, ou par cantons a toujours affirmé sa préférence pour un jour de fête nationale qui fût semblable aux autres, simple moment de recueillement et d'examen, où jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants sont invités à penser à la patrie, devant le feu symbolique. »

Cela est fort bien ainsi. Le caractère de modestie que les Suisses entendent conserver, apparaissait d'autant mieux justifié cette année pour des raisons évidentes à chacun. Et l'on a pu trouver des citoyens nombreux qui se sont montrés plus touchés par ce qui souligna la date de cet anniversaire que par les grandioses et répétées manifestations de l'an dernier.

Cette date, cependant, aucune circonstance ne doit nous la faire négliger. Vous le savez aussi bien que nous, et peut-être mieux que nous, chers compatriotes de l'étranger qui, en foule dans toutes les capitales du monde ou en petits groupes dans les régions moins peuplées, tenez à honorer le drapeau dans des réunions dont les innombrables échos nous parviennent jusqu'ici.

Nos hommes d'état, ceux qui président aux destinées de notre politique fédérale, n'ont pas coutume de s'adresser fréquemment au pays. Trois de nos Conseillers fédéraux, cependant, se sont exprimés à l'occasion du 1er août. Le Président de la Confédération, M. Etter, a prononcé une allocution radiodiffusée. Le Chef du Département de Justice et Police, M. de Steiger, avait répondu à une invitation du Comité d'organisation de la Fête nationale, à Genève. Il se rendit donc dans la ville romande, en mission officielle, pour la première fois depuis son accession à la plus haute charge de la magistrature. Le Chef des Finances, M. Wetter, prit part, dans une ville de son canton, à Wintertour, à la cérémonie qui se déroula selon la coutume, en plein air, sur la place du Musée.

On pouvait constater, entre les discours prononcés par les grands magistrats, à côté naturellement de différences de ton qui dépendent de leur tempérament personnel, une réelle communauté de vues sur ce que sont les premiers devoirs de la nation dans les temps présents. Et si l'on examinait de près les exhortations prodiguées en ce même jour par maints magistrats cantonaux, de toutes les régions de la Suisse, on s'apercevrait vite que leurs préoccupations sont partagées par tous.

Chacun aura constaté avec satisfaction, en Suisse, la parfaite communauté de vues qui inspirent les fortes paroles des membres du gouvernement central, soit sur la position extérieure de la Suisse, discrètement abordée, soit sur les besoins de la politique intérieure plus largement traités.

Au point de vue extérieur, aucun des orateurs n'a manqué de réaffirmer notre volonté inébranlable de conserver la neutralité et de consentir à cette fin, à des sacrifices matériels et moraux indispensables.

Alors que M. Wetter, à un bout de la Suisse, se refusait à dissocier les trois éléments primordiaux de la politique nationale suisse, qui en restent l'indépendance, la démocratie et la neutralité, M. de Steiger, à Genève, insistait, lui aussi, en ces termes:

« Si nous voulons que notre neutralité soit respectée, il faut que le monde entier sache que nous ne sommes pas un foyer d'anarchie, mais bien au contraire, une garantie vivante de l'ordre, de la discipline, et de l'honnêteté absolue. »

On pourrait dire que le trait commun des trois représentants du Conseil fédéral, le mot d'ordre qu'ils s'étaient entendus pour donner au pays, en ce jour d'août 1942, se résume en deux termes: discipline et solidarité.

Ce ne sont pas là des conditions accessoires de notre bien-être. Ce sont les éléments indispensables au maintien et à la dignité de notre existence comme une nation.

Le Président de la Confédération le rappelait avec bonheur lorsqu'il cita, du Pacte de 1291, l'engagement majeur en texte latin:

« Ils promirent de s'assister les uns les autres. »

On a souvent dit, à juste titre, pensons-nous, que les nations persistent pour autant que les idées qui ont poussé à leur fondation, gardent une valeur positive et sont respectées.

L'idée maîtresse du Pacte fédéral n'a aucunement perdu de sa légitimité et de son efficacité. C'est pourquoi, il s'agit d'en tirer des principes d'action présents et futurs, un peuple a raison de se pencher en certaines occasions sur son passé. Non pas, comme certains qui ne nous aiment pas, prétendent pour y chercher des consolations, mais pour en tirer des mots d'ordre.

Un de ceux-ci doit être de garder l'union entre tous les éléments.

« Etre Suisse, a dit l'un des Conseillers fédéraux, c'est la sécurité, c'est l'entr'aide sans restrictions, le sentiment d'être soutenu et défendu par 21 autres cantons, dans des temps sombres et périlleux, mais c'est aussi l'obligation de s'adapter aux conceptions et aux besoins de ses Confédérés parfois très différents.

A côté de l'entente et de la solidarité entre les diverses parties du pays, parlons, avec le Président de la Confédération, de celles qui doivent inspirer les rapports entre les classes de la population.

« Campagnards et citadins, ouvriers et patrons, tous nous devons nous rappeler que nous sommes étroitement solidaires. Chaque classe, chaque individu doit régler ses besoins et ses efforts d'après la dure loi de nécessité qui nous est commune.

« Nous supporterons de bon coeur et avec dignité, les sacrifices qui nous sont imposés en nous efforçant de nous les alléger mutuellement. »

Dans aucune de ces allocutions, l'union qui existe entre le peuple suisse et son armée n'a été oubliée.

Dans chacune fut rappelée la fidélité avec laquelle le citoyen reprend ses armes, pour monter aux positions essentielles du pays, une garde silencieuse et indispensable.

C'est sur ce point, qu'un ordre du jour, non plus civil, mais militaire, est venu dire dans quel esprit ce devoir doit être accompli.

Associant son geste du 1er Août à celui des autorités politiques le Commandant en Chef de l'Armée, le Général Guisan, a tenu à rappeler au soldat de notre pays, ce qu'il attend de lui: fermeté et fidélité.

A côté des devoirs exigibles de chacun qui porte l'uniforme, le général Guisan a tenu à relever un des résultats du service actif.

«La période d'instruction achevée, l'armée te rend à tes travaux, plus fort, plus égal, à ta condition d'homme libre et à l'épreuve de ce temps.

«Lucide et loyal, il est juste que tu reconnaisses avec tes chefs, ce que tu dois à ton armée».

Cette commémoration du 1er août, en cette année de guerre 1942, nous a permis de constater la commune résolution des dirigeants de notre vie nationale, sous ses divers aspects.

Souhaitons que l'entente dont ils font preuve dans leurs pensées, se double toujours mieux d'une entente totale du peuple suisse dans son action de chaque jour et dans sa volonté de maintenir à travers tous les dangers de notre époque, sa libre existence séculaire. **PIERRE BEGUIN.**

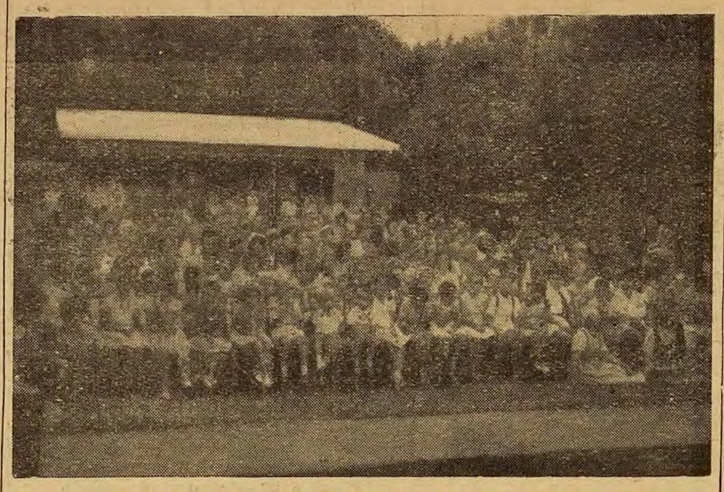

Echos du 1er août à Alexandrie: Une vue d'ensemble des participants.

CHŒUR MIXTE

Un certain nombre de partitions des chœurs du «Tell» ne sont pas rentrées:

6 cahiers de soprano (les nos. 1. 2. 3. 8. 11. et 15).
6 cahiers de contralto (les nos. 3. 5. 6. 11. 17. et 18.)
3 cahiers de basse les (nos. 1. 7. et 11).
5 feuilles manuscrites du «Crépuscule».
5 ou 6 feuilles imprimées du «Chant des pâtres».

Toute cette musique appartient au Cercle, a coûté fort cher et ne saurait être remplacée dans les circonstances actuelles. Il serait dommage de ne pas pouvoir en disposer le jour où on voudrait la reprendre. Toutes les personnes qui ont participé au chant l'année passée ou cette année-ci, sont donc priées de bien vouloir explorer à fond tiroirs et casiers et de restituer ce qu'elles trouveront au Cercle, soit à Mohamed ou directement au

bibliothécaire,
qui leur en dit d'avance un grand merci.

Les réunions de Louveteaux reprendront le Vendredi 14 Août, de 4 h. p.m. à 6 h. p.m., à la plage de Rouchdi Pacha, Cabine No. 63.

L'uniforme n'est pas obligatoire.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Cheftaine Akéla: Téléphone 1073 R.

TENNIS

L'équipe de l'Alexandria Municipal Club et nos joueurs photographiés à l'issue du match revanche qui s'est joué le Vendredi 7 août. En fait seul Wichser a eu sa revanche ayant battu son adversaire du 1er tour; tous les autres joueurs ont confirmé leur succès. Match gagné par 6 à 1.

Voici les résultats obtenus:

Eiche	bat.	*A. Sorial*	6/3 8/6
Frauenfelder	»	*H. Mustapha*	4/6 7/5 8/6
Viragh	»	*L. Darwish*	6/2 3/6 6/2
Wichser	»	*S. El Franssawi*	6/2 9/7
Eiche-Wichser	»	*Touley Bey-Mustapha*	7/5 6/3
Viragh-Joss	»	*El Kabbany-El Derrini*	6/1 7/5
Sorial-Darwish	»	*Frauenfelder-Trog*	8/6 6/3

Services Divins

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
14, Rue de la Poste
(Tél. 24249).

P.P.

Nous avons l'honneur de vous informer que pendant les mois d'août et de septembre, comme l'année dernière, une série de cultes en français, commençant, à cause de la chaleur, de bonne heure soit le matin ou le soir, est prévue dans l'ordre suivant:

Samedi 29 août : culte du soir, à 6 h. 30 p.m.

Dimanche 13 septembre : culte du matin à 9 h. précises.

Samedi 26 septembre: culte du soir, à 6 h. 30 p.m.

Ces cultes seront agrémentés par des productions musicales dans la mesure du possible.

En vous priant de prendre note de la date de ces réunions et de bien vouloir témoigner votre attachement à nore Eglise en y prenant part, nous vous présenons nos voeux et nos salutations les meilleures.

Votre
E. WIDMER, pasteur.

Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39, Avenue Fouad 1er

DIMANCHE 23 AOUT:
10 h. — Culte : «Leçons de choses».

Adresse de M. le Pasteur Ecuyer: **30, Rue Madabegh, 5e étage, appartement 18. Tél. 42199**

DONATIONS

Don versé en faveur du Fonds Jacot *à la mémoire de Mme Elisabeth Chiess :*

Mme Good ... ... P.T. 100

Nos meilleurs remerciements à la généreuse donatrice.

* * *

Donations reçues en faveur de la Sté Suisse de Secours *en mémoire de: Mme Schiess :*

M. J. Karli ... ... P.T. 100
M. R. Peyer ... ... » 100

HYMENEE

Nous apprenons avec le plus vif plaisir, le mariage, célébré au Caire, en toute intimité, de notre compatriote

M. Edmond MULLER
et de
Mlle Andy CONTOPOULO

Nos félicitations et nos voeux, les plus affectueux.

* * *

Nous sommes également heureux d'annoncer le mariage de notre compatriote :

Mlle Lydie BERNASCONI
avec
M. Albert de VILLARS

qui a eu lieu le 14 août à l'Eglise St.-Joseph au Caire.

Nous adressons aux nouveaux mariés, et à leurs familles respectives, nos voeux les meilleurs.

NAISSANCE

M. et Mme Max Jürg Koller ont la joie d'annoncer la naissance de leur second enfant,

Jürg Koller
le 7 Août 1942.

La maman et l'enfant se portent bien et nous présentons aux parents ainsi qu'aux grands-parents nos félicitations en y joignant tous nos voeux pour le nouvel arrivé.

Quelques gouttes

de Lime Juice GROPPI
et votre verre d'eau devient

une boisson agréable et rafraîchissante

La bouteille de Lime Juice à P.T. 22

R.C. Caire No. 166.

SPECO Travaux Spéciaux de Construction
EMILE KLAUSER; Ing. Dipl. E.P.F.
LE CAIRE
32, Sharia Malaka Farida
Téléphone 59594, B.P. 719

BUREAU TECHNIQUE - ENTREPRISE -
PROJETS - EXPERTISES

Travaux hydrauliques, fluviaux et maritimes
Fondations
Béton et Béton armé dans toutes leurs applications
Travaux de protection contre:
Infiltrations - Gaz et Liquides corrosifs - Chaleur - Son
Travaux au "Gunit" (projection de mortier à l'air comprimé)
Injections de ciment
Reconstructions et rénovations

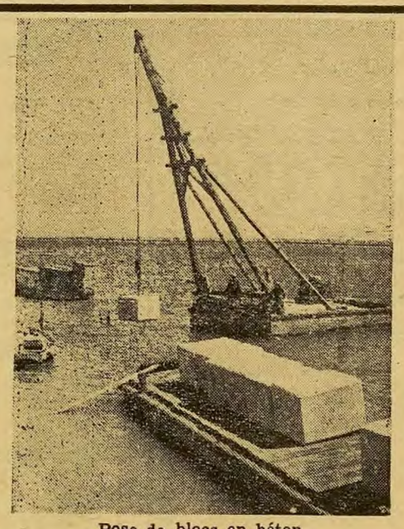

Pose de blocs en béton pour QUAI MARITIME.

Projet et exécut: SPECO; Calcul statique: Ing. ED. SCHWARZ

New Sports Club à SMOUHA City

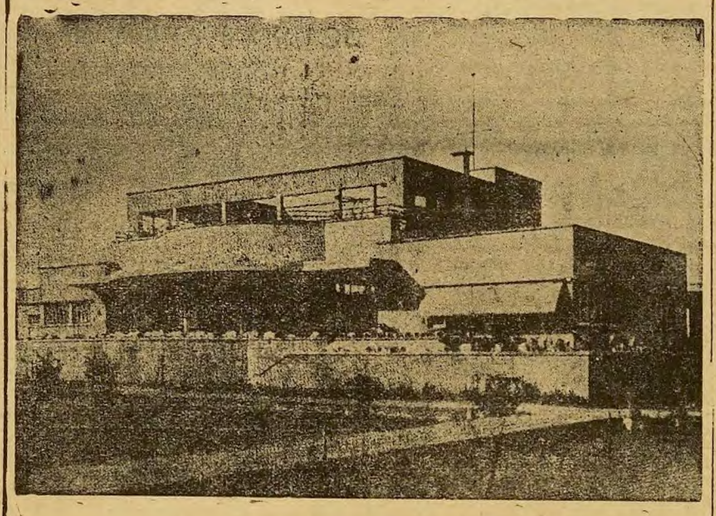

Photo RACINE

Tennis - Golf - Squashs Courts.
Jeux d'enfants. etc.

Pour admission s'adressed au secrétaire du Club.

FIRE, LIFE BURGLARY,
MOTOR CAR & INSURANCE
Guardian Assurance Company, Limited
FIDELITY
National Guarantee & Suretyship Assn; Ltd.
Low Rates — Absolute Security
Claims Promptly and Liberally settled.
HEWAT BRIDSON & NEWBY
ALEXANDRIA: 6, Rue de l'Ancienne Bourse. Tel. 21224
CAIRO: 50, Sharia Kasr el Nil. Tel. 43005.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DEMANDES D'ADMISSION

M. Guy H. Marcinhès de Genève. — Canton de Genève.
Parrains: MM. E. Eigenheer et P. Schuler.

Mlle Anne Toberer, de Montagny. s/Yverdon — Canton de Vaud.
Parrains: MM. H. Ferrier et E. Dusonchet.

Belles chambres meublées ou appartement meublé composé de 3 chambres avec cuisine et salle de bain, vue sur la mer.
S'adresser à Melle. Ida Zwahlen, 27, Avenue Farouk Ier., Appartement No. 55, Chatby les Bains.

FRITZ F. KUNG - Ingénieur-spécialiste en Meunerie

Agent exclusif de la Maison Buhler Frères Uzwil (Suisse) pour l'Egypte, Palestine, Soudan et Chypre.
Bureau: 14, Rue Stamboul B.P. 1622 — Tél. 21180 Alexandrie
R. C. Alex. 22062

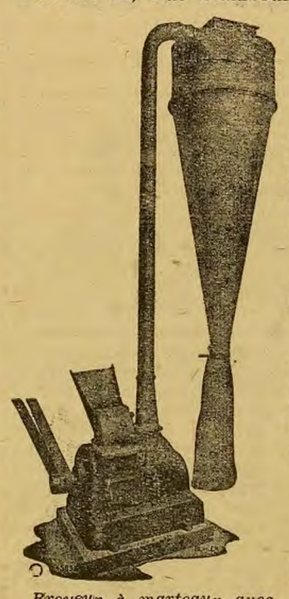

Broyeur à marteaux avec «Cyclône» et tuyauterie de connection.

Fourniture de Moulins Broyeurs à marteaux pour la mouture de tous les produits GENERALEMENT PULVERISABLES, même sous forme de gros morceaux, sans concassage préliminaire.

Ce Broyeur à marteaux convient excellemment pour la mouture des produits ci-après:

Produits agricoles — Produits de Droguerie et Epicerie — Produits chimiques — Céréales — Divers articles comme déchets de bois, charbon, du tan, déchets de cuir, etc., etc.

Je suis disposé à étudier et à soumettre Devis pour la mouture de toute sorte de produits pulvérisables.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

CAPITAL ... ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... ... Lstg. 5.000.000
RESERVES . ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:
ALEXANDRIE — LE CAIRE — MOUSKY — ISMAILIA—MINIEH — PORT-SAID — MANSOURAH — GENEIFA — PORT-TEWFIK.

Agences dans toutes les Principales villes de:
TURQUIE — CHYPRE — IRAK — IRAN
PALESTINE — TRANSJORDANIE.

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.

R.C. Alexandrie 143

The Tractor & Engineering Co. S. A. E.

(incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.)

ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire
LE CAIRE: 140, Rue Emad el Din

AGENTS DES MAISONS:
MARSHALL, SONS & Co. (Successors) Ltd. Gainsborough.
INGERSOLL-RAND Co. Ltd. - Londres.
THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. Londres.

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863.

AGENCES EN ÉGYPTE SOUS
L'ADMINISTRATION DU SIÈGE DE LONDRES
ALEXANDRIE - LE CAIRE-MOUSKY - PORT-SAID
R.C. 136 R.C. 2361 R.C. Canal 113

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
COFFRES-FORTS EN LOCATION AU CAIRE ET A PORT-SAID

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E.
ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99.)
Capital : Lstg. 800.000
R. C. Alex. 99

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie; Teinturerie, Fil à Coudre
BUREAUX à KARMOUS: Téléphone 21399.
AGENCE au Caire 14, Rue Gawhar el Gaid (Mousky) Tél. 51884
R.C. Caire 984
COMPTOIR POUR LA VENTE DES FILES EGYPTIENS:
4, Rue Sultan el Sabeh, Hamzaoui. Téléphone 49470
R.C. Caire No. 10

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE :
14, Rue Chérif Pacha et 11, Rue Tewfick
ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville.

Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE des INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tél. 25904. Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh. Capital L.E. 500.000. Tissage du coton, lin jute et soie. Blanchisserie, teinture et impression. R.C. Alex. 128

SOCIÉTÉ EGYPTIENNE de l'INDUSTRIE de BONNETERIE S.A.E. Tél. 27493. Usines près du Pont de Moharrem Bey. Capital: L.E. 100.000. Tissage, Tricotage, Bonneterie, Blanchiment, Teinture de toute fibre textile. R.C. Alex. 10259

SOCIÉTÉ EGYPTIENNE D'INDUSTRIE de TISSUS-ÉPONGES. Production spéciale des meilleurs TISSUS-EPONGES en Egypte. R.C. Alex. 2709

NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYES: 10.000

THE LAND BANK OF EGYPT

BANQUE FONCIERE D'EGYPTE
Société Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédivial du 10/1/1905
Siège Social à ALEXANDRIE
CAPITAL £ 1.000.000 — RESERVES & PROVISIONS £ 805.000
Prêts sur Hypothèques à long ou court terme
Acquisition de créances hypothécaires
Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts

IONIAN BANK LIMITED

Fondée en 1839
Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2
Capital autorisé: £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé: £ 600,000
Fonds de Réserve: £ 75,000
Succursale en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE
Agences » » Benha, Beni-Suef, Damanhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tantah, Zagazig.
Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE
Toutes opérations de Banque. Caisse d'Epargne.
R. C. No. 374 — Alexandria.

GORDON'S GIN

CHRONIQUE DE LA CROIX-ROUGE

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE A GENEVE

A l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève a reçu le 7 Juillet 1942, 12 sacs de correspondances expédiés du Canada et contenant plus de 60.000 lettres. Il s'agissait, pour une part, de lettres adressées à leurs familles par les prisonniers allemands internés dans ce pays et, pour l'autre, de mesages destinés à des soldats canadiens se trouvant actuellement en Allemagne ou en Italie. Ces envois ont été retransmis sans délai.

Le mouvement du courrier de l'Agence prend un développement toujours plus considérable. Au cours de la seule journée du 8 juillet, l'Agence a reçu 85.520 lettres et en a expédié 161.229 — soit au total 246.749 plis.

Cette correspondance comprend pour une large part des nouvelles de prisonniers de guerre et d'internés civils à destination de leur famille ainsi que des messages échangés entre civils, d'un pays belligérant à un pays belligérant adverse.

ENTR'AIDE

L'aide aux Suisses rapatriés

Deux fois en dix mois, en septembre 1939 et en mai-juin 1940, des milliers de Suisses—plus de 30.000 et ce n'est pas tout encore—ont été chassés par la guerre et l'invasion des pays étrangers où ils avaient fixé leur résidence. Ils avaient dû tout laisser derrière eux, abandonner leurs foyers, leur gagne-pain. Après un exode lamentable et épuisant, ils arrivaient en Suisse munis d'un maigre bagage, peu ou pas du tout d'argent dans leurs poches; et ils se demandaient avec angoise: « Qu'allons-nous devenir? De-ain de quoi vivrons-nous?»

Tout de suite, ils ont eu une réponse à leur question. Depuis l'automne 1938, il existait à Zurich le Bureau central de Secours aux rapatriés. Ce bureau était né d'une conférence où figuraient diverses associations de secours. Bientôt, devant l'afflux des rapatriés, il fallut créer un bureau particulier pour la Suisse romande, Genève exceptée. C'est ce que fit, au printemps dernier, le Sécrétariat de la Chambre de Commerce suisse en Belgique; et peu de temps après, la Chambre de Commerce suisse de Paris venait lui apporter une collaboration infiniment précieuse. Ces bureaux de secours, que ce soient ceux de Zurich, de Lausanne ou de Genève, travaillent en accord étroit avec les bureaux fédéraux, cantonaux et privés d'assistance.

Quelles sont les tâches qui se présentent à eux? Ils doivent fournir aux Suisses rapatriés des secours matériels, en espèces et en nature (vêtements, linge, chaussures, etc.), et des secours moraux sous forme de renseignements et de conseils. Ils doivent servir d'intermédiaires entre eux et les autorités, les employeurs, les offices de travail, d'assistance et de chômage. En les guidant et en les instruisant ils leur évitent des démarches inutiles et des mécomptes. Ils s'efforcent également de les orienter dans leurs recherches de travail. Enfin, ils prennent soin d'éveiller en leur faveur l'intérêt et la compréhension du public.

Il existe en Suisse quatre vestiaires pour les rapatriés: à Zurich, Lugano, Lausanne et Genève, où les vêtements, le linge et les chaussures sont nettoyés et raccommodés. On y distribue également des meubles, de la literie, et des ustensiles de ménage.

Pour ceux et celles qui tombent malades un accord conclu avec la Société de secours mutuels Helvetia permet de leur accorder leurs frais de médecin, de pharmacien, d'hôpital et d'accouchement. Quant aux secours en espèces, ils comprennent des allocations en argent, des prêts, enfin le paiement des droits d'écolage des enfants.

Depuis un an, ces divers bureaux ne sont pas demeurés inactifs, et ont rendu d'inestimables services. Sans eux, de nombreux rapatriés, nos compatriotes, auraient connu la misère, la faim, le froid, la démoralisante obsession du chômage. Mais leur tâche n'est pas finie, et nombreux sont encore ceux qui dépendent d'eux.

Nous voudrions que les Suisses de l'étranger qui ont pu garder les situations acquises et conserver leurs possibilités de travail, continuent comme ils l'ont si généreusement fait jusqu'ici, à s'intéresser à leurs frères malheureux.

Le Bureau de Secours aux Suisses rapatriés (Lausanne, Riponne 5,) où le Secrétariat des Suisses à l'Etranger. Berne, (Bundesdgasse 89) seraient heureux de recevoir des dons en espèce.

ERRATUM

Dans l'article du R.P. Maurice Zundel dans notre numéro du 1er Août, dont nous n'avons pu, recevoir à temps les épreuves, nous nous permettons de signaler à nos lecteurs les corrections ci-dessous :

Colonne de gauche, 10e alinéa, 3e ligne, lire: ou soulève *REZ un rail, au lieu de* vous soulèveriez.

Colonne de droite, 4e alinéa, 5e ligne, lire: si l'accomplissement de Son règne *EST* on suprême intérêt, *etc. Même alinéa, 11e ligne, lire:* ayant appris DES GESTES DU CHRIST que la matière est appelée à devenir le véhicule de l'Esprit. Comment *L'aimer*, etc.

7e alinéa, mettre une majuscule partout où le pronom désigne le Bien: c'est *Lui* faire injure, *Y* plier, *Le* peser, *L'accueillir.*

12e alinéa, 4e ligne, au lieu de «nous autres sommes *etc.» lire : VOUS DEVIENDREZ CE QUE NOUS SOMMES* votre force est impuissante comme notre âme, et vous ne pouvez nous être ennemis, puisque nous n'avons d'autre ambition que d'atteindre à cette Humanité qui est votre Bien autant que le nôtre, et qui ne nous est pas moins précieuse en vous qu'en nous».

Le coin du Sourire

JUSTICE DISTRIBUTIVE

Dans un petit Etat indépendant des Antilles, il arrivait assez souvent que lorsqu'un Européen était condamné pour quelque méfait, son pays n'hésitait pas à réclamer des indemnités et à appuyer cette demande par l'envoi d'un cuirassé. Un prudent magistrat n'ignorait pas ce fait lorsqu'un jour il eut à juger un blanc qui s'était rendu coupable de mauvais traitements envers un indigène.

— A quelle nationalité appartenez-vous? lui demanda t-on.

— Je suis citoyen suisse.

Alors le juge, se tournant vers le ministère public, interrogea:

—La Suisse est un pays d'Europe?

— Oui, Monsieur le président.

—Elle est au bord de la mer?

— Non, elle est au milieu du continent.

— Elle n'a pas de marine?

—Non, Monsieur le président.

— C'est bien, dit le prudent magistrat. Puis s'adressant à l'accusé: «Vous êtes condamné à six mois de prison, mon ami!»

CHRISTO CASSIMIS

LES CIGARETTES DES BONS FUMEURS
R.C. Alex. No. 18143

THE KING GEORGE
Cigarettes Manufactory
Specially hand made
sold by
GEORGE KYRIACOU
4, Boulevard de Ramleh
ALEXANDRIA-Egypt

UNE VOITURE SUR LA ROUTE VAUT MIEUX QUE 2 A LA FERRAILLE

Employer de préférence

SHELL GRAISSAGE spécialisé

SAVOY PHARMACY
NORTON & Co
en face National Bank, LE CAIRE
Pharmacie de Confiance
Exécution soignée des Ordonnances
= Prix très modérés =

Macdonald's

Special Soda Water
Makes a Good
Drink Taste Better
MACDONALD'S MINERAL WATERS
3, Sharia Cattaoui, Tel. 59270, CAIRO.

MIEL PUR
ABADIEH
REINHART
El Hawaber Dakalieh
Représentant à Alexandrie: M. SURBECK
Représentant au Caire : M. SCHOTT

Joseph FRIGIERI
BRITISH FIRM
6, St. Mark Street
ALEXANDRIA
R.C. 22061 Alex. Tél. 23337
IRONMONGERY AND GENERAL HARDWARE STORE
CARPENTER'S AND MECHANICAL TOOLS, GARDEN IMPLEMENTS.
YALE LOCKS AND PADLOCKS, etc., etc.

Etablissement d'Horticulture
FLOREAL
Maison - Principale, 8, Rue Chérif Pacha
Succursale 10. Rue Fouad Ier
Tél. 27730.— Alexandrie
ABONNEMENTS pour Plantes d'appartements
DÉCORATIONS pour Fêtes et Mariages. Fleurs, Corbeilles et Couronnes

IMPRIMERIE WAHBA
31, Rue Fouad 1er, 31
LE CAIRE
Tél. 57519. R.C. 23700
TOUTES SORTES D'IMPRIMES — REGISTRES — ENVELOPPES. — PAPETERIE RELIURE

FRED STABILE, SON & Co.
Importateurs: charbon de terre.
Exportateurs : graine de coton.
Agents Maritimes.
Agents d'Assurance, Compagnies:
The PHOENIX ASSURANCE COY. Ltd. of London (Incendie), NATIONAL INSURANCE Co of Egypt (Vie et Automobiles).
BUREAU: 14 Rue Port Said. B.P. 1532. Rég. Comm. 22144. Téléphones: 28755 et 22295.

CONFISERIE — TEA-ROOM BAR
JEAN LOQUES
Rue Soliman Pacha, Le Caire
Service à domicile.

MONTRES
DE QUALITE
chez
O. DUSONCHET & FILS
2, Av. Fouad 1er, LE CAIRE
Maison suisse fondée en 1868

Marque déposée SPATHIS
Préservez votre santé en buvant
Les Eaux Gaseuses
N. SPATHIS
La boisson saine et rafraichissante par excellence

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)

LONDON Offices:
29, Gracechurch Street, E.C. 3., Circus Place, London Wall, E.C. 2.
Oceanic House, 1, Cockspur Street, SW. 1.
CAPITAL SUBSCRIBED £6,975,500 — Capital Paid Up £4,975,500
Reserve Fund £ 2,600,000
C. R. Alexandria No. 92
OVER 500 BRANCHES (
Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.
HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.
BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.
The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

Société Commerciale Belgo-Egyptienne

Société Anonyme Egyptienne
Ancienne Maison J. GHYSELEN
ALEXANDRIE, 4, Rue Chérif Pacha B.P. 654
Téléphones: Reg. Com. 36 — Privé-M. J. Ghyselen 22520; Direction 29151; Bureau 22525; Quais charbons 26163
Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha — B.P. 127 — Tél. 59626 Reg. Comm. 936
Charbons, Engrais Chimiques, Dédouanages, Transports, Représentations Commerciales et Industrielles.
Agents et Distributeurs en Egypte du
CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPBUREAU
LA HAY. (HOLLANDE)
(Sulfate d'Ammoniaque, Nitrate de Chaux, etc.)

S. A. E. "PHAROS"

Capital entièrement versé L.E. 25.000
R.C. No. 171 Alex.
Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul
Succursales: LE CAIRE — PORT-SAID — SUEZ.
Déménagements Locaux par Fourgons Capitonnés
Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)
Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde
Dédouanements — Transits — Expéditions — Assurances

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne
Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929
R.C. Caire No 39 — R.C. Alex. No 692
Capital souscrit... ... ... L.E. 1.000.000
Capital versé... ... ... L.E. 500.000
Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil
Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul
« Traite toutes opérations de Banque »

DISQUES - GRAMOS - RADIOS

chez: VOGEL & Co.
LE CAIRE :
16, Sh. Adly Pacha
ALEXANDRIE :
28, Rue Chérif Pacha

THE CAIRO SAND BRICKS Co. S.A.E.

B.P. 959, LE CAIRE. — Tél.59505/6 R. C. Caire 723.
Usines à l'Abbasieh et Bassatine.
Bureau de Ventes pour l'usine du Marg.

I. —BRIQUES S. CALCAIRES Briques ordinaires, de façade, de couleur et Briques creuses légères et résistantes.
II. — HOURDIS CREUX Pour exécution de Plafonds système KLAT.
III. — CARREAUX DE TERRASSES.
IV. — BETON CELLULAIRE SUPER CELTON. Le meilleur des isolants pour la chaleur, le froid et le son. Utilisé dans la Construction aussi bien que dans l'industrie pour isolations de toutes sortes.

Agents pour Alexandrie: ROLAND GAUSSEN
19, Rue Sésostris, Alexandrie.

LES MALADIES CONTAGIEUSES
sont ordinairement transmises par les insectes.
Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.
RAMTOX
Pour vous préserver des piqûres des insectes et des brûlures du soleil employez le
SUN TAN OIL « VICTORY »
Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvérisez avec du
GOLDEN 90
Tous ces produits sont offerts par la
Société du Naphte S.A.
A. I. MANTACHEFF & CIE.

IMPRIMERIE A. PROCACCIA, 30, Rue Salah El Dine — Tél. 22564